

L'« AFFAIRE LAW »

CLASSE DE SECONDE D'HUMANITES (2^e NORMALE).

Cette leçon trouve sa place dans le programme des secondes au chapitre « Le déclin de la monarchie française sous Louis XV ».

L'entreprise de Law nous semble non seulement très significative (et partant très importante) en ce qui concerne l'histoire de la France sous la Régence, elle prend également naissance dans la fin du règne de Louis XIV et explique en partie la suite de l'évolution économique et politique, sous Louis XV. D'autre part, cette « affaire Law » n'est plus aujourd'hui considérée comme un cas d'espèce : elle correspond à des entreprises similaires que l'on rencontre (à la même époque) dans d'autres pays d'Europe (la plus importante étant celle de la Compagnie des Mers du Sud, en Angleterre). L'explication du Système de Law peut donc servir d'exemple pour faire une brève étude de la situation économique et financière (et de ses rapports avec la situation politique et sociale, voire morale) de l'Europe dans la première moitié du XVIII^e siècle.

A un autre point de vue, la quasi-absence de formation économique des élèves faisant leurs humanités (sauf en section économique évidemment) nous pousse à utiliser tous les chapitres du programme d'histoire qui s'y prêtent, pour pallier cette lacune et donner aux élèves quelques notions relatives aux phénomènes économiques, financiers et monétaires.

Cette leçon sur l'affaire Law suppose connues par les élèves les notions élémentaires de Banque, Société par actions, Bourse, loi de l'offre et de la demande, etc. (Ces notions ont pu être enseignées ou revues à l'occasion du chapitre relatif aux Provinces Unies au XVII^e siècle, par exemple), de même que la situation de la France sous Louis XIV, le Colbertisme...

Bibliographie.

SOURCES :

- LAW J., *Oeuvres complètes* (publiées par P. HARSIN), 3 vol. 8°, Paris, 1934.
- SAINT-SIMON, *Mémoires* (texte établi par G. TURC), éd. La Pléiade, 7 vol. 16°, Paris, 1947-61.
- BUVAT J., *Journal de la Régence* (publié par E. CAMPARDON), 2 vol. 8°, Paris, 1865.
- BARBIER E. J. F., *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV*, 8 vol. 8°, Paris, 1857.

OUVRAGES GENERAUX :

- GAXOTTE P., *Le siècle de Louis XV*, Paris, 1963.
- MOUSNIER R. et LABROUSSE E., *Le XVIII^e siècle, l'époque des « Lumières »*, (Coll. *Histoire Génér. des Civilisations*, H. CROUZET), Paris, 1959.
- MURET P., *La prépondérance anglaise* (Coll. *Peuples et Civilisations*, HALPHEN et SAGNAC), Paris, 1942.
- PRECLIN E. et TAPIE V. L., *Le XVIII^e siècle* (Coll. *Clio*), Paris, 1952.
- MARION M., *Histoire financière de la France depuis 1715*, tome I, Paris, 1914.
- HARSIN P., *Crédit public et banque d'Etat en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1933.
- HARSIN P., *Les doctrines monétaires et financières en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1928.
- BARBIER P. et VERNILLAT F., *Histoire de France par les chansons*, Paris, 1956.

OUVRAGES PARTICULIERS :

- DARIDAN J., *John Law, père de l'inflation*, Paris, 1938.
- HARSIN P., *La modernité de John Law dans Soc. d'écon. polit. de Belgique*, 1952.
- HAUSER H., *Crise de crédit et de spéculation en France et en Angleterre au lendemain de la Paix d'Utrecht*, dans *Revue d'hist. moderne*, tome IX, 1934.

MATERIEL DIDACTIQUE :

- Diapositives (personnelles) et projecteur :
 - Billets émis par la Banque de Law ;
 - Carte montrant l'étendue du Système ;
 - Affiche de la Compagnie du Mississippi ;
 - Estampe de la Compagnie ;
 - Gravures représentant des établissements coloniaux au XVII^e siècle ;
 - Gravures représentant la rue Quincampoix ;
 - Caricatures d'époque sur l'agiotage ;
 - Caricature du temps sur la fuite de Law.
- Organigramme à plans superposables : le Système (v. annexe 2).
- Graphiques à plans superposables : l'année 1720 (v. annexe 3).
- Magnétophone et bande enregistrée : textes (v. annexe 1).
- Textes stencillés (v. annexes 4 et 5).
- Coupure de presse : *Wall street, ce sombre lundi de panique* (MATCH, mai 1959).

Marche de la leçon :

Motivation : Présentation d'une coupure de *Paris-Match* de mai 1959 (TEXTE A). Quel est le problème évoqué ? Celui d'une crise en Bourse. A quelle raison attribue-t-on cette crise ? Optimisme exagéré, jeu de l'offre et de la demande.

Examen de la crise de 1720 :

- TEXTES B et C.

Rappel de la situation de la France à la fin du règne de Louis XIV, de la situation financière, des problèmes de la Régence. (ORGANIGR. PLAN 1).

— Que faire ?

Diminution de pensions, suppression de rentes, conversions forcées, échanges de papiers contre d'autres papiers... + enquêtes + « économies » Est-ce possible ?

Nouveaux impôts, la bourgeoisie se rallierait à l'Espagne (cf problèmes de la Régence) ; suppression de privilèges, la noblesse est trop puissante ; nouvelle organisation de l'administration, pas de moyens financiers pour la mettre en place.

De plus, manque de numéraire (au XVI^e siècle, afflux d'or qui a entraîné la hausse des prix ; bientôt les échanges ont dépassé les capacités en or, d'où dévaluation).

UNE SEULE SOLUTION : FAIRE APPEL AU CREDIT, cf théories de Law.

— John Law propose son Système au roi, puis au Régent. Quelles sont ses théories ?

TEXTES STENCILS (ANNEXE 4)

= apologie du crédit ; papier-monnaie et banque d'émission.

Comment applique-t-il ses théories ?

ORGANIGRAMME (ANNEXE 2)

Calendrier = TEXTE STENCIL (ANNEXE 4).

Diapositive = CARTE.

= Fondation d'une *banque*, société par actions (actions payables en or et en *papiers royaux*) émettant des *billets de banque* (émission et dépôt).

Les receveurs d'impôts doivent faire leurs envois d'argent sur Paris en billets de la banque et accepter les billets contre remboursement en or ; autorisation des paiements d'impôts en billets.

La banque est créancière du roi ; elle se contente d'un intérêt de 3 % pour les papiers royaux (au lieu de 4 %).

Pour accroître le crédit, création de la *Compagnie d'Occident*, société par actions (actions payables en *papiers royaux* et en *billets de la banque*).

L'apogée du Système :

Diapositive = BILLET DE LA BANQUE.

TEXTE D : prospérité de la banque.

Diapositive = AFFICHE DE LA COMPAGNIE.

TEXTE E : envoi de main-d'œuvre en Louisiane.

TEXTE F : essor économique en France.

= Le *dividende* est fixé à 40 %.

— Les dangers du système :

— le nombre de billets émis dépasse fort les réserves ;

— le bénéfice escompté ne pourra être obtenu (cf diapositives : ETABLISSEMENTS COLONIAUX) : les installations coloniales sont rudimentaires ;

— la spéculation s'empare des cours des actions (cf diapositives : RUE QUINCAMPOIX. CARICATURES ; TEXTE G).

— La panique de 1720 :

TEXTE H : retrait d'or et cessation des paiements.

GRAPHIQUES (ANNEXE 3).

= Vu le cours des actions, le dividende ne représente plus que 2 %.

La vente, le retrait d'or, amènent la panique : effondrement des cours.

Réactions de Law : obligation de faire tous les paiements en or, interdiction de posséder de l'or, cours forcé, interdiction du marché à terme + publicité monstre, envoi de main-d'œuvre.

cf diapositives : ESTAMPE DE LA COMPAGNIE, FUITE DE LAW.

TEXTE I : déclaration de Law.

Synthèse et réflexion :

— Pourquoi la crise a-t-elle eu lieu ?

Outre les causes étudiées, il y a aussi les *ennemis* de Law (banquiers, fermiers généraux, banquiers anglais, méfiants...), la population qui n'a pas compris le rôle du papier-monnaie et n'a vu que la spéculation possible...

— Le bilan de l'affaire en ce qui concerne la France :

Passif : réaction générale ; ruines, crise morale ; inflation, misère ; retour aux anciennes complications administratives ; horreur du crédit ; hautes personnalités compromises...

Actif : impulsion économique (Nouvelle-Orléans 1717 ; Nantes, Lorient) ; grands travaux ; développement de l'industrie de luxe...

— Rapprochement avec l'Angleterre :

au point de vue politique,

hostilité économique, protectionnismes réciproques.

Synthèse au tableau :

Pendant la leçon, la matière est synthétisée au tableau à l'aide de l'organigramme et des graphiques.

A la fin de la leçon, on élabore avec les élèves un *bref* résumé rappelant les buts poursuivis par Law et le Régent, et rappelant la

création de la *banque*, la création et l'extension de la *Compagnie*, la *spéculation*, les motifs de la *baisse*, la *panique*, et dressant le *bilan* de l'entreprise.

Questionnaire :

- A l'aide des textes stencillés « principes de Law », exposez l'essentiel des théories financières et économiques de John Law.
- Ayant devant vous l'organigramme du « Système » de Law, expliquez pourquoi Law crée d'abord une banque (quel est le but de cette banque), puis une compagnie de commerce (quel est le but de cette compagnie de commerce).
- Quels sont les appuis sur lesquels Law a pu compter et quels sont les ennemis qu'il a rencontrés ?
- Quelles sont les raisons qui expliquent la faillite précipitée du Système ?
- En dépouillant un journal financier (par exemple *L'Echo de la Bourse* ou le *Monimat*), voyez si on ne trouve pas, ces derniers temps, des moments où la spéculation s'empare de la Bourse ou de certains titres boursiers.

Coordination :

Nous voyons peu de possibilités de coordination entre cette leçon et d'autres disciplines ; sauf avec un cours de sciences économiques ou, éventuellement, un cours de littérature française où l'on étudierait la situation culturelle sous la Régence ou des extraits des Mémoires de Saint-Simon, par exemple.

ANNEXE 1.

Textes :

A. PARIS-MATCH, mai 1959 :

Wall street, ce sombre lundi de panique.

Le lundi 28 mai, les visages des agents de change de Wall Street reflétaient la panique dans l'enceinte enfiévrée du Stock Exchange, la Bourse de New York. On crut revivre le « mardi noir » de 1929 où l'effondrement des cours, ponctué de suicides retentissants, entraîna une crise qui laissa l'économie mondiale malade pour de longues années. Au cours de ce « lundi noir », la valeur des titres baissa de 20 milliards de dollars pendant que 14.750.000 actions changeaient de mains.(...) L'optimisme exagéré des cours durant les dernières années rendit le choc plus brutal : sur les écrans des 3.800 tickers (machines enregistreuses) dispersés à travers les Etats-Unis les 15 millions de porteurs de parts américains, fascinés, suivaient des yeux la chute verticale des cours à travers la folle danse des chiffres.

B. SAINT-SIMON, *op. cit.*

Un Ecossais de je ne sais quelle naissance, grand joueur et grand combinateur, et qui avait gagné fort gros en divers pays où il avait été, était venu en France dans les derniers temps du feu roi. Il s'appelait Law ; mais, quand il fut plus connu, on s'accoutuma si bien à l'appeler Las, que le nom de Law disparut. On parla de lui à Monsieur le duc d'Orléans comme d'un homme profond dans les matières de banque, de commerce, de mouvement d'argent, de monnaie et de finances ; cela lui donna curiosité de le voir...

C. LAW, *op. cit.*, t. 3, p. 27.

Lettre de M. Law à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent, lorsque le système fut dissous :

Lorsque j'eus l'honneur de proposer à Votre Altesse Royale l'établissement de la banque, ce projet était regardé comme une idée chimérique... Jamais établissement de cette nature n'a été entrepris dans un temps plus difficile. Les affaires du roi et des particuliers étaient entièrement dérangées ; les dépenses de la couronne, quoique en temps de paix, allaient à des sommes immenses au-delà de la recette ; on ne savait pas même le montant de la dette ; la situation des affaires des particuliers était encore plus mauvaise ; le commerce et la confiance domestique et étrangère étaient perdus (...) L'étranger ne pouvait plus commercer avec la France, n'ayant pas le moyen d'y faire les fonds, pour l'achat des denrées...

D. BUVAT, *op. cit.*, I, p. 278 et p. 365.

La nuit du 17 au 18 juin 1717, on posa 50 soldats du régiment des gardes françaises à la Monnaie et un pareil nombre chez le Sieur Law, afin que rien ne pût s'en détourner. On fabriquait à Paris pour 800.000 livres de nouvelles espèces par jour.

(Deux ans plus tard) on assurait qu'il y avait pour 32 millions d'espèces d'or et d'argent à la Banque Royale. Sur quoi le Sieur Law avait représenté à Monseigneur le duc d'Orléans qu'il semblait à propos que Son Altesse Royale ordonnât de faire des paiements à ceux à qui il était dû ; que ce serait le moyen de faire bientôt circuler l'argent et que ce qui serait un jour sorti de la Banque, y serait rentré le lendemain par la confiance que cela aurait pu rétablir dans le public ; à quoi le prince ne jugea pas à propos de faire beaucoup d'attention.

E. BUVAT, *op. cit.*, I, pp. 303, 386, II, p. 31.

Septembre 1717.

Il était enjoint aux laquais et autres domestiques de prendre un certificat signé de leurs maîtres du jour qu'ils seraient congédiés et si

dans 4 jours ils ne se trouvaient point placés, il serait permis de les enlever comme gens vagabonds et sans aveu pour les envoyer dans les colonies de la Nouvelle-France et du Mississipi.

12 mai 1719.

Le Roi accorda à la Compagnie d'Occident la permission de prendre les jeunes gens des deux sexes qui s'élèvent dans les hôpitaux... et les autres jeunes gens qu'on y avait enfermés ; la Compagnie ayant représenté que les filles débauchées qu'on avait transportées à Mississipi et dans les autres colonies françaises y avaient causé beaucoup de désordres par leur libertinage et par des maladies vénériennes qu'elles y avaient communiquées, ce qui avait causé beaucoup de préjudice au commerce et à la compagnie. On assurait que les seuls hôpitaux de cette ville de Paris pourraient fournir 4.000 jeunes.

Février 1720.

La Compagnie des Indes trouva le moyen d'engager 800 familles de jeunes gens robustes en Suisse, en Allemagne et en Italie, pour s'aller établir à Mississipi ; elle leur avait fait des avances considérables... On y envoya aussi en même temps des prêtres missionnaires et des jésuites pour instruire toutes ces familles et pour leur administrer les sacrements.

F. BUVAT, *op. cit.*, I, p. 359.

14 mars 1719.

On conduisit au Fort l'Evêque soixante-dix personnes, la plupart de distinction, pour s'être assemblées à Versailles pour l'exercice de la religion calviniste qu'elles professaient, avec environ 60 horlogers anglais de la même secte qui étaient logés dans le grand commun, pour travailler à des pendules et à des montres à la façon d'Angleterre, d'où le grand Law les avait fait venir pour établir cette manufacture en France, avec la permission de Monseigneur le Duc d'Orléans.

HAUSER, *op. cit.*

(D'ailleurs voici ce que dit à ce sujet l'ambassadeur d'Angleterre en France :)

Nous ne pouvons trop nous hâter de prendre les méthodes les plus efficaces pour empêcher Monsieur Law de tirer nos manufacturiers hors d'Angleterre.

(et un chroniqueur anglais dit en 1720 :)

Les Français ont si bien amélioré leur fabrique de draps que par leurs directions et instructions, ils pouvaient rapidement l'amener au point de perfection de nos meilleures manufactures d'Angleterre.

G. BUVAT, *op. cit.*, I, 430, 452, 470.

13 septembre 1719.

On publia un arrêt du Conseil d'Etat qui permit à la Compagnie des Indes de prendre de nouvelles actions pour la valeur de 50 millions, qui se trouvaient remplies et retenues par l'empressement et l'aveuglement extraordinaires des Parisiens, même avant la publication de cet arrêt.

26 octobre 1719.

Les actions de cette Compagnie se négociaient publiquement, depuis quelque temps, en la rue Quincampoix à Paris, où il y avait depuis le matin jusqu'au soir un si grand concours de personnes des deux sexes et de toute condition, et même d'ecclésiastiques, qu'on avait beaucoup de peine à passer au travers de cette rue qui est fort longue et droite...

On y voyait des docteurs de Sorbonne, des prêtres et des religieux qui se mêlaient de ce commerce... dont tout le monde était alors com-
me enchanté.

Décembre 1719.

On écrivait de Lyon, d'Aix-en-Provence, de Bordeaux, de Strasbourg et de Bruxelles, que les carrosses et autres voitures publiques y étaient retenus deux mois d'avance et que même on y aglotait les places retenues pour venir à Paris, tant il y avait d'empressement de tous les côtés pour avoir des actions, comme si c'eût été le comble de la fortune la plus assurée.

Il n'est pas concevable combien l'empressement était extraordinaire en la rue Quincampoix. Les jours ne suffisaient plus pour ce négoce inouï, on le continuait la nuit dans les bureaux qui se tenaient dans toutes les chambres et dans toutes les boutiques de cette rue où se trouvaient plusieurs brigades d'archers de la maréchaussée pour empêcher le désordre...

SAINT-SIMON, *op. cit.*, t. XXXV.

On se précipitait à changer terres et maisons en papier et ce papier faisait que les moindres choses étaient devenues hors de prix.

Toutes les têtes étaient tournées ; les étrangers enviaient notre bonheur ; les Anglais même, si habiles en banques, en commerces, s'y laissèrent prendre...

H. BUVAT, *op. cit.*, II, p. 105.

Mercredi 17 juillet 1720.

La foule fut si extraordinairement dense (rue Vivienne) que douze ou quinze personnes furent étouffées dans la presse, et foulées aux

pieds de ceux qui faisaient leur possible pour avancer, sans pouvoir reculer ni se dégager de la presse, entre le mur et une barricade de charpente, par laquelle enfilade il fallait absolument passer pour arriver à la galerie basse de l'hôtel Mazarin où l'on faisait ce gros paiement de 10 livres à chaque particulier, homme ou femme, qui présenterait un billet de dix livres.

BARBIER, *op. cit.*, I, 48.

On promena cinq cadavres le long de la rue Vivienne, et à six heures on en porta trois à la porte du Palais Royal (où habitait le Régent). Le peuple suivait en fureur et voulait entrer dans le Palais Royal qu'on ferma de tous les côtés... Une autre bande se jeta du côté de la maison de Monsieur Law dont ils cassèrent toutes les vitres...

I. HARSIN, *op. cit.*

(Déclaration de Law en 1723 :)

Je suis le responsable. J'ai trop entrepris et trop vite. Si je pouvais recommencer mes entreprises, j'avancerais plus lentement et plus sûrement et je n'exposerais plus le pays aux dangers qui accompagnent inévitablement le dérangement des pratiques financières ordinairement admises.

Organigramme :

— Le premier plan rappelle que l'Etat (à droite) a émis quantité de « papiers » (rentes,...) à 4 % d'intérêts ; que l'or de l'impôt rentre mal dans les caisses royales (cf organisation des finances).

— Deuxième plan : entre la population (à gauche) et l'Etat (à droite), Law crée une *banque*, société par actions (capital = 6 millions de livres), les parts s'acquièrent moyennant or et « papiers royaux ».

La banque est à la fois banque de crédit et d'émission et de dépôt : elle émet des billets, elle accumule l'or.

Conséquences : nouveau crédit en les papiers royaux ; la banque peut prêter de l'or à l'Etat ; la banque est créancière de l'Etat (par sa possession de rentes, etc.).

Bientôt les impôts sont payables en billets de banque ; l'Etat fait ses paiements en billets de banque également.

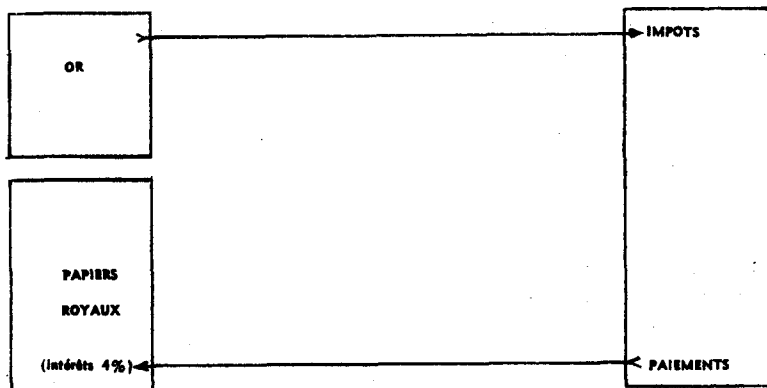
— Troisième plan : pour accroître le crédit de la banque, Law crée une *compagnie de commerce* (société par actions, capital = 100 millions de livres). Les parts ne sont payables *qu'en billets de banque et en papiers royaux*.

Succès considérable, premier dividende fixé à 40 %. Début de la spéculation.

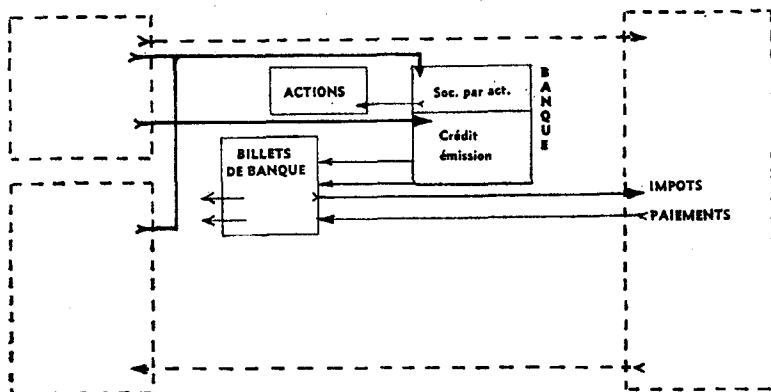
Conséquences : pour maintenir la confiance, Law est obligé d'élargir le Système (autres compagnies de commerce, fermes de tabac, etc...) et de maintenir le haut dividende.

Compagnie et banque sont absolument interdépendantes.

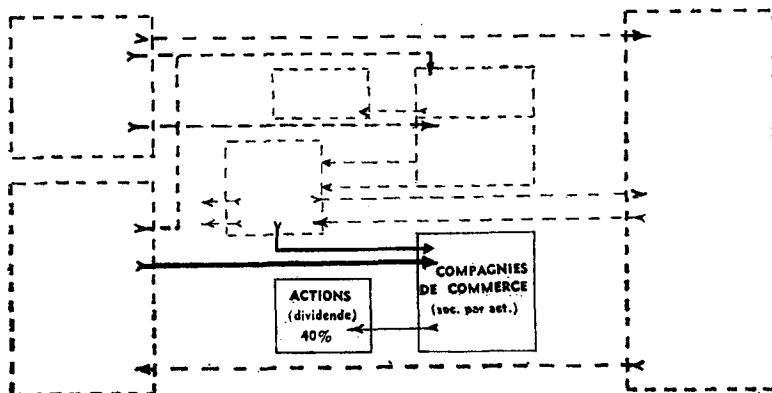
Premier plan



Deuxième plan



Troisième plan

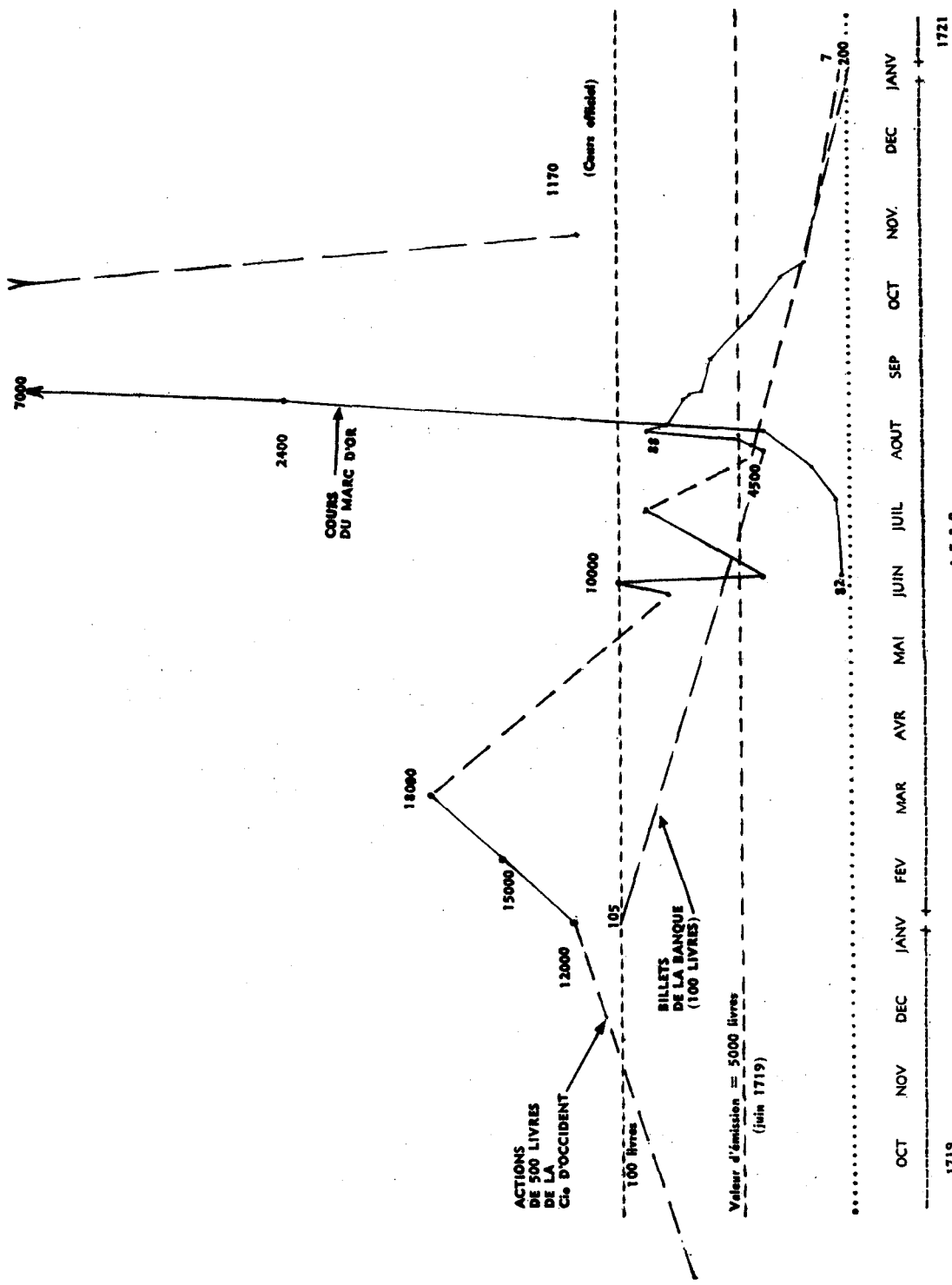


Graphiques :

— Il est conseillé de réaliser ces graphiques sur pellicule transparente : le premier plan (cours des actions) montre la courbe-type de la crise, la hausse rapide puis la chute vertigineuse (avec dents de scie) ; en superposant le deuxième plan (valeur réelle du billet de banque) on constate la chute parallèle et l'essai de cours forcé ; le troisième plan (cours de l'or) fait apparaître le *marché noir* de l'or et la fixation du cours officiel, fin octobre.

— Ces courbes ont été établies d'après les mentions éparses dans les sources citées ci-dessus. Nous nous sommes davantage attaché à faire apparaître graphiquement l'allure générale de la crise, qu'à établir avec rigueur les cours exacts.

Les traits continus (pour les courbes) signifient que le cours est établi directement à partir des sources consultées ; le trait interrompu représente des cours établis par déduction.



Ce qui constitue la puissance et la richesse d'une nation, c'est une population nombreuse et des magasins de marchandises nationales et étrangères. Ces objets dépendent du commerce, et le commerce dépend de la monnaie...

Le papier-monnaie que je propose a une plus grande valeur que l'argent... :

— il est plus facile à transférer ; il faut moins de temps pour payer 500 livres en papier que 5 livres en argent.

— On peut le garder plus aisément, à cause de son moindre volume...

— Il peut se diviser sans perte, parce qu'on a la faculté de le changer en petits billets au bureau.

— Il est susceptible d'une empreinte, et moins sujet que l'argent à la contrefaçon.

— Il est pris en France, et le prince est toujours arbitre de sa quantité, selon les besoins de l'Etat.

— Enfin, il n'est par lui-même d'aucune valeur qui puisse entrer en ligne de compte.

La Banque, par le moyen de ses billets qui suppléeront aux usages de la monnaie dans tous les paiements entre le Roi et ses peuples, et qui s'introduiront par la suite dans le commerce, fera le même effet que si la quantité des espèces était considérablement augmentée, et donnera une circulation aux espèces qui sont présentement serrées faute de confiance, et par là rendues inutiles au commerce et à l'Etat... Il est évident qu'à mesure que la monnaie devient abondante dans un Etat, les prix et les revenus des terres, maisons et autres biens réels, aussi l'industrie, les manufactures et le commerce augmentent dans la même proportion ; car la valeur de toutes choses est réglée sur la proportion qu'il y a entre la quantité et la demande.

(Extraits de Considérations sur la monnaie et le commerce avec un projet pour fournir de l'argent à la nation, Lettre sur le nouveau système des finances et Lettre au Régent sur la Banque, dans LAW J., Oeuvres complètes (publiées par Paul HARSIN), Paris, 1934, 3 vol., gr. 8°, passim.)

Calendrier de l'établissement du « système » de Law :

Oct. 1715 : Rapport de Law au Régent.

Mai 1716 : Fondation d'une Banque (privée).

Oct. 1716 : Les receveurs d'impôts doivent faire leurs envois d'argent sur Paris en billets de la Banque et accepter les billets contre remboursement en or.

Avr. 1717 : Autorisation des paiements d'impôt en billets.

Août 1717 : Création de la *Compagnie d'Occident* (monopole du commerce avec le Mississippi et le Canada).

Févr. 1718 : La Banque devient « *Royale* ».

Sept. 1718 : Rachat de la ferme des tabacs.

Déc. 1718 : Englobe la Compagnie du Sénégal (traite des noirs).

Mai 1719 : Englobe la Compagnie des Indes orientales et la Compagnie de Chine.

Juil. 1719 : Privilège des monnaies — Englobe la Compagnie d'Afrique (Guinée, Mer du Sud, Antilles).

Août 1719 : Obtient les fermes d'impôt.

1720 : Law est nommé contrôleur général des Finances.

Lecture :

ANNEXE 5.

LAW, PILIER DE TRIPOT ET MAGICIEN DU TRESOR...

Law était fils d'un orfèvre d'Edimbourg que les opérations de change et d'escompte avaient enrichi, mais par sa mère il était allié à la maison ducale d'Argyll. Beau, aimable, souriant, délicat, il avait l'art de séduire. Sa jeunesse se passe en amours, en fêtes et en duels. Il dissipe son bien, tue un rival, est pris, condamné, grâcié, repris. On va l'exécuter ; il s'évade de la Tour, sauve sa tête, se réfugie en Hollande, spéculé, joue, gagne et refait sa fortune. Les questions d'argent le passionnent, moins par avidité et par ambition, que par besoin de savoir et de comprendre. Dans son esprit agile, étrangement doué pour le calcul rapide, il tourne et retourne ce qu'ont écrit les économistes pour expliquer la formation et la distribution des richesses. Monnaie, crédit, change, commerce : sur tout cela, il a des idées à lui. Il court l'Europe pour les vérifier. On le voit en Allemagne, en Italie, à Venise, à Gênes, à Florence, à Naples. Il s'embarque pour l'Ecosse et présente au parlement des Considérations sur le numéraire. Le parlement ne l'écoute pas. Il se réfugie à Londres, est éconduit à nouveau, repasse sur le continent et s'installe à Paris. Le contrôleur général Chamillart lui accorde quelques audiences. Mais Law aime trop le pharaon. On signale à la police ce pilier de tripots que la voix publique accuse de tricher aux cartes. Il est expulsé. Le voici à nouveau sur les routes, errant de capitale en capitale pour offrir sa science aux gouverne-

ments. Mais les gouvernements ne croient pas à son génie. Le duc de Savoie ne veut pas être enrichi par lui. L'empereur non plus. Law, une fois encore, tente sa chance à Paris. Depuis son premier séjour, les circonstances n'ont fait qu'empirer. On écoute avec éblouissement cet homme si sûr de lui, qui promet monts et merveilles. Le commerce va renaître, les manufactures se réveiller. La campagne fleurit. Les villes prospèrent. Le Trésor se remplit. L'Etat paie ses dettes. C'est un miracle ! Si l'on s'étonne, Law a réponse à tout. Il jongle avec les millions. Il a des plans dans toutes les poches, des arguments plein la tête, de l'or plein les mains.

A bout de ressources et d'imagination, Desmarets ne demande qu'à découvrir un sauveur. Et puis, au point où on en est, il est difficile de tomber plus bas et rien ne coûte d'essayer.

Louis XIV lui-même va se laisser tenter. Quand tout semble résolu, le roi meurt. Desmarets congédié cède la place au conseil des Finances, rebelle à toute nouveauté. Law ne se décourage pas. Il assiège le Régent. Il lui montre l'incapacité de Noailles, l'insuffisance de ses remèdes, le ridicule de son administration. Le régent approuve, écoute et se décide...

...Le système de Law ne comportait ni privation, ni impôt, ni souffrance. C'était le moindre effort, la facilité, l'illusion. Le régent fut séduit, et, sur ses pas, la France fit son entrée dans le monde des chimères.

(GAXOTTE, P., *Le Siècle de Louis XV*, Paris, A. Fayard, 1963, 8°, pp. 98, 99.)

Guy VAN BINST.